



CDEN du 8 février 2018

Déclarations liminaires de la FSU, l'Unsa Education, FNECFP FO, FCPE

Réponse du Préfet : Aucune, ni de la DASEN, ni de la vice-présidente du conseil départemental. Grâce aux interventions du SE-Unsa les mesures prises par la DASEN se sont améliorées même la faible dotation en postes n'est pas satisfaisante.

1. Approbation des comptes rendus des CDEN du 27 juin et 7 septembre 2017

Ces deux comptes-rendus sont approuvés.

2. Affaires relevant du département

A. Bilan des dotations de fonctionnement 2018

50 collèges publics accueillant 28622 élèves, avec une hausse de 820 élèves par rapport au constat de 2016.. Ce n'est pas uniforme sur le département l'impact de la hausse démographique n'est pas le même. Du point de vue des locaux nous avons livrés les services de cantine de Divonne, installation de préfabriqués à Poncin pour cause de travaux.

Critères pour la dotation de fonctionnement des collèges : dépenses d'activités éducatives pédagogiques, les crédits affectés à ces dépenses sont calculés sur la base des effectifs réels et en appliquant un montant de 40.86/élève avec deux montants spécifiques 43€/élève pour les ULIS et 6023€/élève pour les classes de SEGPA. Nous avons une dotation de 5 929 268€

Dotation pour la viabilisation, les crédits affectés à ce chapitre ont été calculées sur la base de la moyenne des dépenses de viabilisation propres à chaque collège.

Autre charges générales particulièrement pour l'habillement des agents des collèges dont l'habillement jusqu'à présent pris en charge par les établissements. Financement des frais de transport dans le cadre de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.

Ouverture du collège de Briord à la rentrée de septembre 2018.

Subventions spécifiques : classe relais et enseignants référents.

B. Bilan des transports scolaires 2016-2017

Le fonctionnement des transports scolaires au titre de l'année scolaire 2016-2017 a nécessité l'engagement de 30 400 000€ pour assurer le transport de 42479 élèves ce qui représente un coût annuel moyen d'environ 716€ par élève.

La rentrée scolaire a été marquée par l'application du décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

publiques. Dès septembre 2017, 55 écoles ont été impactées par un passage à 4 jours

C. Présentation de l'évolution de la sectorisation des collèges de Leyment, Lagnieu et Ambérieu

Réflexion sur la sectorisation du collège de Brou, travail pour la rentrée 2019.
Modification des secteurs scolaires.
L'ouverture du collège de Briord permet un allègement.

Pour le collège de la plaine de l'Ain à Leyment il est proposé :

- de détacher les communes de Blyes, Chazey sur Ain et de Sainte Julie afin de les rattacher au secteur du collège de Lagnieu.
- Rattacher les communes de Château-Gaillard et Villette sur Ain au collège de la Plaine de l'Ain, ce qui permettrait d'éviter une perte trop importante d'effectifs liée à un transfert de secteur vers le collège de Lagnieu. Le collège comptabiliserait à la rentrée scolaire 2018, un effectif de l'ordre de 580 élèves pour une capacité d'accueil de 600 places.

Le nouveau secteur scolaire du collège de la Plaine de l'Ain comprendrait les communes suivantes : Ambutrix, Charnoz, Château-Gaillard, Châtillon-la-Palud, Leyment Saint Maurice de Rémens et Villette sur Ain et Villieu Loye Mollon.

Pour le collège Paul Claudel à Lagnieu il est proposé :

- De rattacher les communes de Blyes, Chazey sur Ain et Sainte Julie afin de compenser la perte d'effectifs liée à l'ouverture du collège de Briord. Cette mesure permettrait d'accueillir 75 élèves.
- Les autres villes restent Lagnieu, Saint Sorlin en Bugey Saint Vulbas, Souclin et Vaux en Bugey.

Demande de l'Unsa Education qu'une attention particulière soit portée sur la mixité sociale lors de cette sectorisation.

3. Affaires relevant de la compétence de l'Etat

A. Etude de la carte scolaire des écoles publiques-entrée 2018

Madame la DASEN : 14 postes pour l'Ain sur 271 de l'académie. Politique centrée sur l'éducation prioritaire située seulement sur une circonscription dans l'Ain. Sur le second degré il a été fait le choix d'accompagner les collèges les lycées et les lycées pro avec 30 etp pour l'allocation progressive de moyens qui a pour vocation de donner à chaque établissement au-delà de la dotation qui permet de dispenser les enseignements d'avoir une autonomie sur leur politique pédagogique. Cela peut se traduire par du dédoublement ou création de division. Il y a une diversité territoriale sur notre département. Nous avons poursuivi la mise en œuvre de la priorité à l'éducation prioritaire voulue par le ministre. Dans le 1^{er} degré nous attendons +27 élèves, c'est-à-dire une classe. Je rappelle qu'au niveau national la démographie du 1^{er} degré est en baisse, le département de l'Ain commence à marquer le pas au niveau de la démographie.

Dans le calcul des 14 postes : il ya la prise en compte de l'éducation prioritaire, de la démographie. Un travail a été effectué pour prendre en compte la diversité de notre territoire. Nous avons beaucoup d'écoles avec beaucoup d'élèves y compris des petites écoles. L'an dernier en juin j'ai du présenter la mesure CP dédoublés en recentrant les PDMQDC sur les CP dédoublés. Aujourd'hui il reste 25 PDMQDC sur le reste du département postes que je n'ai pas touché. Je n'abonde pas la brigade de remplacement.

Il est important d'être attentif aux petites écoles dans les milieux ruraux pour ne pas désorganiser le territoire.

Pour le collège, augmentation démographique de +560 avec 0 postes, en revanche nous avons augmenté en allocation progressive de moyens (plus de 100h) pour 45 collèges sur 51 qui a pour vocation d'accompagner les établissements qui accueillent des élèves plus fragiles. Le choix a été fait de privilégier l'allocation progressive de moyens. Nous sommes sur la deuxième année de mise en œuvre de ce dispositif.

La FCPE s'inquiète de la faible augmentation dans le 1^{er} degré.

Pour le Préfet l'INSEE sait prévoir les arrivées au niveau démographique et donc le chiffre de 27 sera celui-là. Baisse des emplois aidés une enveloppe réduite de moitié pour le département de l'Ain. Aujourd'hui on considère qu'il y a des individus qui sont prioritaires. Il n'y a pas de secteurs privilégiés. Clairement c'est la loi de finance qui est responsable. Il est conscient qu'il y a des besoins il y aura des contrats aidés pour les EHPAD, l'Education Nationale mais avec une réduction moitié de l'enveloppe.

Quel est le taux d'encadrement pour les postes de surveillants à la vise scolaire? Demande des parents d'élèves.

La DASEN répond qu'il y a une multitude de critères pour l'encadrement et qu'elle n'a pas les chiffres cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

Pour le second degré, 28494 élèves +615 SEGPA, 29109 élèves au total. La DHG se décompose entre une dotation à la structure (Seuil en éducation prioritaire 25 élèves en 6^{ème}, 27 en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) à laquelle s'ajoute le financement des dispositifs particuliers ULIS, SEGPA, classe relais et UPEAA et reconduction de l'enveloppe pour les IMP.

Les collèges sont invités à diversifier leur offre en langues pour les classes bi langues.

Création d'une Ulis au collège du Revermont à Bourg en Bresse ce sera un poste de coordonateur second degré. Dans notre département nous augmentons notre accueil en ayant 34 collèges publics disposant d'un dispositif Ulis.

Demande : Qu'en est-il des autres secteurs comme sur celui de Belley où il y a des besoins importants ?

DASEN : Nous y serons attentifs dans nos prochains travaux. Une ULIS école sera créée sur Belley dans le privé.

Le dispositif « devoirs faits », l'ensemble des collèges publics ont mis en place le dispositif et proposent d'accompagner les élèves. Travail pour que soient liés le travail personnel de l'élève, le travail attendu et le retour en classe. Cela ne signifie pas qu'en rentrant les élèves aient fait tout leur travail.

FCPE : quelle est la liste des 6 collèges qui n'ont rien au niveau de l'allocation progressive de moyens et quels sont les critères ? Nombre de boursiers au taux 3, taux de retard à l'entrée en sixième et critères sociaux professionnels.

Les lycées et lycées pro sont dotés avec la même méthode, 16 lycées et lycées pro l'an dernier étaient dotés d'allocation progressive de moyens cette année ce sera 35 sur l'Académie. Evolution de la carte de formation avec des créations de sections (voir compte rendu CTSD second degré).

20 OUVERTURES	13 FERMETURES
<p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Cessy duVerger 9^{ème}</p> <p><u>Ecoles Elémentaires Ordinaires</u> Ferney voltaire Jean Calas 7^{ème} (+0.08 déché)</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires</u> Etrez 5^{ème} St Jean de Niost 6^{ème} St Etienne sur Chalaronne (+0.08 déché) 8^{ème} Bourg Charles Jarrin (+0.17 déché) 10^{ème} Massieux (+0.17 déché) 10^{ème} St Genis Pouilly la Diamanterie (poste de direction + 4 classes transférées) (+0.25 déché) Miribel jean de la Fontaine 7^{ème} St Genis Pouilly Bobby la Pointe 15^{ème}</p> <p><u>Ecoles en RPI</u> Certine la Tranclière 8^{ème}</p> <p><u>REP/REP+ :</u> Oyonnax Jean Moulin la Victoire 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}.</p> <p><u>Implantations d'emplois liés au dédoublement des CE1 (6 emplois)</u> La Forge Louis Armand L'Eglisette Pasteur Nord Pasteur Sud Jean Moulin la Victoire</p>	<p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Poncin 4eme (-0.25 déché)</p> <p><u>Ecoles Elémentaires Ordinaires</u> Ceyzériat 9^{ème} Montmerle sur Saône 9^{ème}</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires</u> Beauregard (-0.25 déché) 4^{ème} Brens 6^{ème} Grièges 7^{ème} Jasseron (-0.08) 8^{ème} Foissiat (-0.08 déché) 8^{ème} Val Revermont 12^{ème} Jassans Mairie 16^{ème}</p> <p><u>Ecoles maternelles ZS</u> Montluel St Exupéry 14^{ème} classe</p> <p><u>Ecoles Primaires REP+</u> Oyonnax La Forge Elémentaire 15^{ème}, 14^{ème}</p>

3 OUVERTURES A SUIVRE	5 FERMETURES A SUIVRE
<p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires</u> Villars les Dombes 13^{ème}</p> <p><u>ZS</u> Ville de Bourg : 2 écoles à définir</p>	<p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> St Etienne du Bois 3^{ème}</p> <p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires</u> Farges 5^{ème}</p> <p><u>Ecoles Maternelles REP/REP+</u> Oyonnax La Forge 6^{ème}</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires</u> Gorrevod (-0.25 déch) 4^{ème} Villebois 5^{ème}</p>
Maintien du moyen provisoire	
<ul style="list-style-type: none"> - Villieu Loyes Mollon - Les Dîmes Bourg-en-Bresse - Bellegarde René Rendu ou autre école à définir - Vieu d'Izenave - Miribel Le Centre. 	

Moyen provisoire :

- **RPI** Brénaz/Virieu le Petit

Emplois hors classe :

	Transformation	Fermeture
ASH		Romans Ferrari poste option C vacant – 1ETP
		Décharge coordonnateur IME Villereversure -0.5
RASÉD	Belley Jean Ferrat option G devient option E 1 ETP	
CPC		CPC politique de la ville 1 ETP
Remplacement	TR ZIL en TR Brigade	
	Bresse 2 ETP	Transfo TRZR sur Bresse
	Belley 1 ETP	Transfo TRZR sur Belley
	Ambérieu en Bugey 1 ETP	Transfo TRZR sur Ambérieu
	Oyonnax 1 ETP	Poste redéployé sur la circo de Belley
	La Dombes 1 ETP	Transfo TRZR sur la Dombes
	Pays de Gex Nord 1 ETP	Transfo TRZR sur Pays de Gex nord
Bourg 3 1 ETP	Transfo TRZR sur Bourg 3	

Ecole Jean Jaurès Ambérieu : le poste d'Italien vacant deviendra un poste élémentaire.

Projet de fusion d'écoles :

- **Circonscription de Belley** : Virieu le Grand : les écoles primaires les Pelans et Soremont deviendraient une école primaire à 4 classes.
- **Circonscription de Bourg 3** : Pont de Veyle : l'école maternelle et l'école élémentaire deviendraient une école primaire à 6 classes.

VOTE : 6 abstentions, 13 contre, 5 pour.

B. Rythmes scolaires : demande de changement d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018.

59 communes non soumises aux transports départementaux ont leur demande acceptée.

49 communes sous réserve de comptabilité avec les transports départementaux.

6 abstentions, 14 pour 2 contre.

Vœu FSU 17 pour et non participation au vote des représentants des communes.

C. IRL

Il est proposé au CDEN de reconduire celle de 2017, soit 2246.4 et 2808€, il reste encore 15 instituteurs concernés par le versement de cette indemnité.

Demande de FO à le reporter au mois de juin.

Questions diverses

Maintien de l'aide administrative aux directeurs :

Rappel que le seul le Se-Unsa a signé le protocole pour l'aide administrative.

Contrats CUI : état fin janvier

Pour premier et second degré :556

AVS : 248 dont 53 pour le privé

AESH : 429 + 81 en établissement pour un total d' accompagnants de 510

Pour premier degré:

242 CUI dont 159 sur fonctions d'élèves handicapés. Tous les enfants à besoin particulier sont accompagnés à quelques ajustements prêts. Anticipation sur certaines situations en attente de notification.

14 contractuels embauchés et 1 poste encore non pourvu.